



2,4-D Esters de butoxyéthanol

POUR FABRICATION SEULEMENT

HERBICIDE

GARANTIE : 2,4-D, présent en tant qu'ester butoxyéthylrique 66,4 % e.a.
Liquide

N° D'HOMOLOGATION 16990 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS



AVERTISSEMENT **POISON**

CONTENU NET : 10 L, 110 L, 205 L, vrac

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

PRÉCAUTIONS

NOCIF SI INGÉRÉ

CAUSE UNE IRRITATION

ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit peut causer une grave irritation aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent de la fatigue, une faiblesse musculaire ou la nausée. Administrer un traitement symptomatique. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier avec de la nourriture pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Une contamination directe de n'importe quel plan d'eau par ce produit peut tuer des poissons. Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Laver à fond l'équipement utilisé avec ce produit avec un nettoyant chimique approprié avant de s'en servir de nouveau.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des semences, de la nourriture animale, des fertilisants ou d'autres pesticides. Ne pas entreposer ni éliminer de façon à contaminer l'eau, la nourriture humaine ou la nourriture animale. Tenir loin du feu, des flammes nues ou d'autres sources de chaleur.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Les formulations élaborées avec ce concentré de fabrication contenant l'ester de butoxyéthanol de l'acide 2,4-dichlorophénoxyacétique peuvent avoir des propriétés et des usages différents. Les fabricants et les formulateurs doivent élaborer leur propre étiquette de mise en garde en fonction des formulations et des usages de leur produit fini et se conformer aux lois et règlements en vigueur

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées